



Fédération des
Agences Locales de
l'**Énergie** et du **Climat**

Agir pour la transition énergétique et climatique de son territoire



Avant-propos

6,5 milliards d'euros. C'est le coût des sinistres liés au climat pour la seule année 2023, selon France Assureurs¹. Canicules, inondations, sécheresses,... Les épisodes climatiques se multiplient avec nécessairement des impacts au cœur des territoires. Chaque épisode révèle l'urgence de l'action et le coût de la réparation, même s'il reste difficile de calculer le coût de l'inaction².

À cette question climatique s'ajoute la question énergétique, tout aussi omniprésente, avec des imbrications qui en font une préoccupation majeure de la population française. La fluctuation des coûts de l'énergie pèse directement sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens, comme elle impacte les budgets des collectivités et des acteurs économiques de nos territoires. Il est donc urgent de **réduire les consommations de toutes et tous, à la fois pour réduire l'empreinte carbone et les factures énergétiques.** Une exigence d'autant plus pressante que, selon l'Association des Maires de France, 1 500 communes françaises se retrouvaient sans assurance début 2025, ou face à des tarifs exorbitants de la part des assureurs, notamment en raison des dégâts climatiques³.

Au-delà des enjeux économiques, **c'est aussi la qualité de vie qui est en jeu.** Sans rénovation, l'absence de confort, été comme hiver, de nos écoles et de nos logements affecte le quotidien des habitants. L'enjeu n'est pas moins sensible pour les entreprises.

Dans ce contexte, **les élections municipales et communautaires** qui se dérouleront en mars 2026, représenteront un moment-clé. Il reviendra ainsi aux élus de ces collectivités de prendre connaissance des enjeux énergie-climat, de définir et/ou ajuster des politiques locales pour **participer à l'atténuation du changement climatique et adapter les territoires** aux évolutions qui sont déjà visibles.

Les collectivités ont quatre grands leviers pour agir concrètement et durablement :

- **Planifier et aménager leur territoire,** déterminant ainsi une stratégie énergétique et climatique ;
- **Maîtriser les consommations énergétiques de leur propre patrimoine bâti et non bâti,** en mettant en place des actions à court, moyen et long termes ;
- **Distribuer et produire de l'énergie ;**
- **Sensibiliser et mobiliser le grand public et les acteurs économiques** pour susciter le passage à l'action.

Compte tenu des réalités budgétaires des collectivités, il est essentiel de **considérer les consommations de flux** (eau, énergie) **comme une marge de manœuvre tout en favorisant des investissements efficaces et rationnels.**

¹ <https://www.franceassureurs.fr/espace-presse/pour-une-france-assurable/>

² https://www.strategie.gouv.fr/files/files/Publications/Rapport/fs-2023-les_incidences_economiques_de_l'action_pour_le_climati-thematique-dommages.pdf

³ <https://www.amf.asso.fr/documents-lamf-appelle-nouveau-une-action-urgente-face-la-crise-lassurance-collectivites-locales/42463>



Maryse COMBRES

Conseillère Municipale d'Agen, Conseillère Régionale de Nouvelle Aquitaine, Présidente de FLAME, le réseau des Agences Locales de l'Énergie et du Climat



« Face à ce constat, les Agences Locales de l'Énergie et du Climat, structures d'ingénierie présentes aux côtés des collectivités locales depuis 30 ans, souhaitent apporter, par ce Plaidoyer, **un éclairage expert sur les politiques énergie-climat** menées de façon mutualisée, pour agir opérationnellement et efficacement, sur le terrain.

Leurs actions peuvent s'imbriquer dans un projet de développement territorial, valorisant les ressources locales, agissant sur l'emploi, la santé, le confort de nos administrés, tout en luttant contre le changement climatique.

Une condition de réussite de cette articulation réside dans **le portage de cette politique**, qui doit permettre la mobilisation collective des élus, des usagers des services, des agents, en associant l'écosystème local – entreprises, associations du territoire. **La transition doit résolument s'inscrire dans une coopération partenariale.** »



« Le soutien que nous apportent les équipes de l'ALEC est précieux. Elles sont sur le terrain, aux côtés de nos communes, de nos agents et de nos élus, **pour accompagner, diagnostiquer, prioriser et suivre les actions concrètes d'économie d'énergie, notamment dans nos bâtiments publics.** C'est un travail d'ingénierie fine, d'accompagnement au long cours, qui nous permet de passer du diagnostic à l'action.

Grâce à leur expertise, nous pouvons **mieux piloter nos consommations, mieux planifier nos investissements, et surtout répondre aux enjeux du PCAET** que nous portons. Ils sont un véritable relais entre la stratégie énergétique territoriale et les réalités du quotidien des collectivités.

Les ALEC jouent **ce rôle de courroie de transmission entre les politiques publiques, les outils techniques et les acteurs de terrain.** C'est ce qui fait toute leur valeur. Et c'est aussi pourquoi nous continuerons à renforcer ce partenariat indispensable. »



Frédéric VALLOS

Maire de Saint-Didier de Formans (01),
Vice-Président de la Communauté de
Communes Dombes Saône Vallée



Le modèle ALEC, des agences d'ingénierie partenariale et territoriale, est **reconnu par le Code de l'Énergie (L211-5-1)**

Sommaire

Placer la transition énergétique et climatique au cœur de son développement : planifier et aménager	5
1. Animer sa stratégie climat : passer de la planification à l'action	6
2. Aménager l'espace en l'adaptant au changement climatique	7
Construire une politique énergétique locale : réduire ses consommations-dépenses énergétiques et optimiser son approvisionnement par le déploiement massif d'énergies renouvelables	9
3. Initier un plan de sobriété énergétique à court et moyen terme	10
4. Rénover massivement son patrimoine public pour réduire ses consommations et dépenses énergétiques	12
5. Déployer des énergies renouvelables	14
6. Intégrer les énergies renouvelables dans ses politiques locales	15
Inciter à l'action : sensibiliser, animer et mobiliser l'ensemble des acteurs pour engager durablement son territoire dans la transition énergétique et climatique	17
7. Sensibiliser et mobiliser pour accompagner le changement des comportements	18
8. Créer les conditions d'une politique de rénovation énergétique de l'habitat efficace	20
• Mutualiser l'Espace Conseil France Rénov'	20
• Créer un guide des aides locales et nationales à la rénovation disponibles sur le territoire	21
• Créer des dispositifs locaux d'aides complémentaires aux dispositifs nationaux pour les particuliers et les copropriétés, pour encourager des projets de rénovation énergétique ambitieux	21
• Prévoir un accompagnement dédié pour les copropriétés	22
• Animer les filières professionnelles de la rénovation	23
9. Accompagner les entreprises et associations du territoire dans l'amélioration de leur performance énergétique	25
10. Structurer un écosystème de lutte contre la précarité énergétique	26
11. Instaurer un guichet mobilité	27
Qui sommes-nous ?	28



**Placer la transition
énergétique et climatique
au coeur de son développement :
planifier et aménager**

1. Animer sa stratégie climat : passer de la planification à l'action

Le Plan Climat, Air et Énergie Territorial (PCAET), obligatoire pour une partie des EPCI, est devenu un outil familier de planification et de stratégie à l'échelon local. Issu de la loi Grenelle 2 de 2010 et clarifié par la Loi Croissance verte de 2015, le PCAET doit s'entendre comme **un projet territorial de développement dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique**. En 2024, 858 EPCI se sont déjà dotés d'un PCAET.

Le défi est de **transformer le PCAET en document opérationnel, de passer de la stratégie aux actions concrètes**. Cette mise en œuvre sur le territoire passe par une structuration du suivi de la stratégie, du travail collaboratif et de la coordination entre les différentes parties prenantes présentes localement.

Concrètement, comment réussir ?

- **Créer un comité de (co)pilotage et de suivi** pour faciliter les échanges et coopérations locales pour une meilleure appropriation du PCAET et suivre régulièrement les indicateurs ;
- Faire du PCAET **un outil concret, pédagogique et accessible aux citoyens** ;
- **Accompagner la déclinaison à l'échelle communale du programme d'actions** et intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents de planification (PLU(I), PLH, PDU, etc.) ;
- **Faire un point d'étape**, commune par commune, au moins une fois par an, sur les actions et projets entrepris, le cas échéant ajuster les actions ;
- **Créer des synergies au sein de l'écosystème du territoire**, via l'organisation de réunions d'information et de suivi participatif avec les acteurs locaux (élus, associations,

entreprises, citoyens), la création de chartes d'engagements pour des entreprises ou promoteurs locaux par exemple, ou encore la mise en place d'ambassadeurs dans les territoires pour faciliter la coopération.



Exemple de l'accompagnement des Plans Climat du Pays de Rennes :

<https://www.alec-rennes.org/usager/collectivites/accompagnement-des-plans-climat-du-pays-de-rennes/>

À terme, ces principes méthodologiques permettent de faciliter les bilans de PCAET, en portant une attention particulière à **l'étape du bilan de mi-parcours**. Cela permet de déterminer les progrès déjà accomplis depuis le début du PCAET et d'identifier notamment les pistes d'amélioration et les difficultés. Le bilan final doit, quant à lui, **analyser les éléments de réussites ainsi que les raisons des échecs**. Avec tous ces éléments, le territoire aura toutes les clés en main pour travailler sur le nouveau PCAET.



Olivier DEHAESE
Vice-président de Rennes
Métropole, Maire d'Acigné (35),
Président du SDE35

« Notre PCAET, à Rennes Métropole, c'est notre pacte ! Alors faire ensemble est l'un des piliers de ce pacte. Mobiliser les habitants, les entreprises, les communes est un enjeu essentiel pour la transition du territoire. **L'ALEC du Pays de Rennes est un acteur primordial pour l'engagement de tous par ses actions et animations menées avec créativité et enthousiasme.** »



Un atelier technique proposé par l'ALEC du Pays de Rennes, dans le cadre de l'animation des Plans d'Action Énergie des communes de Rennes Métropole, pour partager des retours d'expérience sur les actions engagées sur le patrimoine public

Les ALEC, en tant qu'actrices du territoire, peuvent aussi produire les indispensables données qui viennent alimenter les bilans des PCAET. Elles sont aussi en capacité de décliner, par commune, des données issues des observatoires régionaux, afin de procéder à un suivi précis, au fur et à mesure (exemple [des portraits communaux énergie-climat réalisés par l'Agence du Climat Eurométropole de Strasbourg](#))

2. Aménager l'espace en l'adaptant au changement climatique

Si l'atténuation du changement climatique demeure une priorité, **l'adaptation de nos territoires à ce changement**, d'ores et déjà à l'œuvre, doit être engagée. Plusieurs actions peuvent être mises en œuvre :

➤ **Identifier les vulnérabilités pour mieux anticiper : des outils existent pour élaborer des pré-diagnostic de vulnérabilité** des territoires analysant les risques naturels et la vulnérabilité (îlots de chaleur urbains, inondations, qualité de l'air, etc.). Ces outils permettent de bâtir des stratégies Climat.
→ Les ALEC jouent un rôle clé en organisant des ateliers de diagnostic des vulnérabilités pour créer un volet Adaptation des PCAET, en analysant les enjeux du territoire, mais aussi des ateliers pour identifier les outils et solutions.

➤ **Cartographier pour prioriser** : il est également possible d'établir **une cartographie de la vulnérabilité des bâtiments publics et privés** permettant aussi de prioriser les programmes de travaux, singulièrement sur les bâtiments publics, et de prévoir une stratégie de végétalisation/désimperméabilisation.

➤ **Comprendre les enjeux pour se mobiliser, et faire monter en compétences** les élus, agents et acteurs du territoire.
→ Les ALEC ont créé ou utilisent une large palette d'outils pédagogiques pour faciliter l'appropriation de ces notions et encourager le passage à l'action.



Une balade climatique organisée par l'Agence du Climat sur l'Eurométropole de Strasbourg en 2024 pour observer et comprendre les îlots de chaleur, à l'aide d'outils de mesure, et les solutions d'adaptation déjà mises en place ou à développer pour limiter la chaleur en ville

Sur la base de ces diagnostics, des solutions organisationnelles et comportementales de court terme peuvent être envisagées pour faire face aux fortes chaleurs dans les bâtiments et espaces les plus sensibles, notamment ceux accueillant des publics vulnérables (écoles, crèches, etc.). Mais il est nécessaire que l'adaptation du territoire soit engagée de façon plus proactive avec des actions de transformation de nos espaces et de nos bâtiments.

➤ **Adopter une approche globale et intégrée :** à moyen terme, les Conseillers en énergie partagés (CEP) s'inscrivent dans **une démarche de suivi global des bâtiments publics, de conseil des collectivités dans la gestion de leur patrimoine au sens large, allant de l'éclairage public aux écoles.** Ils peuvent établir des diagnostics d'usage des bâtiments publics et intégrer des solutions de végétalisation et de désimperméabilisation dans les espaces et bâtiments publics, et ce, dès le cahier des charges (comme par exemple le cas de la cour d'école, au moment de la rénovation du groupe scolaire).

➤ **Vers un guichet unique de l'adaptation :** à l'échelle d'un EPCI, comme on a su créer des Espaces Conseil France Rénov', il faudra, demain, avoir **un guichet d'information, de conseil et d'orientation neutre sur l'adaptation au changement climatique**, ouvert à tous les acteurs (communes, grand public et structures économiques). Et cela dans l'objectif de trouver des solutions pour adapter les territoires.

« Sur les 33 communes de l'Eurométropole, nous sentons les dérèglements climatiques de manière très forte, avec de grandes inégalités entre les communes. Notre responsabilité est de lier les politiques d'aménagement du territoire avec les enjeux d'adaptation au changement climatique. Au niveau des ménages, des entreprises et des communes, notre réponse pour agir de manière très opérationnelle a été l'Agence du Climat, le guichet des solutions, une porte d'entrée unique pour accompagner aux changements de comportements et trouver des solutions concrètes pour décarboner les mobilités, l'usage de l'énergie dans les bâtiments et pour déminéraliser/végétaliser les espaces publics et privés. »

Danielle DAMBACH

Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, Maire de Schiltigheim (67)



L'adaptation au changement climatique de l'espace, **cela commence dans l'espace privé.** Ci-dessous une copropriété parisienne « végétalisée », accompagnée par **l'Agence Parisienne du Climat** (qui propose conseils, outils et accompagnement technique dans la mobilisation des aides financières du dispositif CoprOasis de la Ville de Paris).



**Construire une politique
énergétique locale** : réduire
ses consommations/dépenses
énergétiques et optimiser
son approvisionnement par le
déploiement massif d'énergies
renouvelables

3. Initier un plan de sobriété énergétique à court et moyen terme

Toute collectivité est consommatrice d'énergie pour son propre patrimoine bâti et non bâti (éclairage public notamment). Dans ce contexte, **la sobriété énergétique constitue le premier levier de toute politique énergétique**. Elle doit faire l'objet d'une **attention constante** de la part des collectivités locales pour optimiser les usages et avoir une gestion efficace de l'énergie. L'objectif étant de réduire leurs dépenses énergétiques et l'impact carbone de leurs consommations.

Depuis 2022, **les actions réflexes d'économies d'énergie à gains « rapides » et à faible investissement permettant de limiter la hausse des factures énergétiques** sont désormais bien connues :

- optimisation de l'utilisation des équipements publics,
- sensibilisation des usagers des bâtiments de la commune à l'utilisation rationnelle de l'énergie,
- ajustement des températures de chauffage et d'eau chaude sanitaire,

- mise en veille automatique du parc informatique,
- réduction de la durée de l'éclairage public,
- mise en place de référents « sobriété énergétique » au sein d'un bâtiment, etc.

Ces réflexes, acquis dans un contexte de contrainte et de crainte de pénuries, ont-ils été maintenus ?

Les collectivités doivent s'assurer que ces actions de sobriété perdurent. **Cela passe par des actions de pédagogie et de sensibilisation collective régulières**, voire de la formation du personnel des collectivités (structures de loisirs, etc.). Ces formations peuvent s'étendre jusqu'aux écogestes pour les économies d'eau.

Les ALEC avaient ainsi diffusé, en 2022, **des kits de communication sur les écogestes** à destination des élus, agents et des usagers des bâtiments publics contenant des visuels et des messages en faveur des écogestes. Ces supports restent d'actualité !



Il est utile d'**établir régulièrement un bilan de ses actions, en détaillant les constats, les marges de progrès et les moyens à mettre en œuvre pour réduire les consommations**, à moindre investissement. À plus long terme, les collectivités peuvent mettre en place **des stratégies plus ambitieuses, pluriannuelles** de réduction des consommations d'énergie en optimisant la performance du patrimoine public bâti et non bâti. Cela passe par **le ciblage des bâtiments les plus consommateurs et la détermination d'actions et de travaux** à effectuer.



Mais il faut aussi considérer **les actions d'optimisation à moyen terme** qui sont simples à mettre en œuvre et qui permettent d'améliorer **la performance du patrimoine public bâti et non bâti, via les équipements** : optimiser la maintenance des équipements, améliorer/moderniser les systèmes de chauffage, changer les équipements d'éclairage public, mieux réguler et programmer les systèmes de chauffage, etc. (exemple : **la commune de PLOUFRAGAN (22)** a initié un Plan de Sobriété Municipal, identifiant **32 actions à court, moyen et long terme**, dont le déploiement opérationnel fait l'objet d'un suivi par un comité de pilotage.)

Les p'tits gestes
Pour un été sobre et frais

Aération matinale
Journée optimale

Faites pas le chameau
Buvez de l'eau

Volets fermés
Journée au frais

Cet été,
j'affiche 26 degrés (pas moins)
La climatisation, je l'utilise avec raison

Éventail + brumisateur
= le combo fraîcheur

#astucefraicheur
De l'eau
devant le ventilateur

La sobriété est aussi une solution l'été, comme le démontre l'ALEC de la Grande Région Grenobloise qui a adapté son affiche hiver à la période estivale en 2023 !

4. **Rénover massivement** son patrimoine public pour réduire ses consommations et dépenses énergétiques

La rénovation de son patrimoine est pour une commune **un enjeu énergétique, financier mais aussi un enjeu d'amélioration de la qualité de vie des usagers**. Une attention particulière doit notamment être portée aux écoles et aux crèches qui accueillent des publics fragiles et pour lesquels l'inconfort thermique peut avoir des conséquences importantes sur leur santé.

Engager un projet de rénovation énergétique paraît compliqué, les communes ne sachant pas nécessairement par où commencer.



Les ALEC ont été les premières à porter le dispositif de « **Conseil en énergie partagé** » (CEP), soutenu par l'ADEME Bretagne. Il donne la possibilité de **mutualiser une expertise technique et thermique neutre entre plusieurs collectivités** afin qu'elles puissent bénéficier de l'appui d'un conseiller chargé de les accompagner dans la réduction des consommations, dépenses et émissions en CO₂ du patrimoine public, et dans le développement des énergies renouvelables.

La première mission d'un CEP est d'aider les communes, sur la base d'un profil énergétique patrimonial qu'il a élaboré, à **comprendre leurs consommations**. Il peut ensuite conseiller des démarches à court ou moyen terme susceptibles de réduire leurs consommations et coûts.

Concrètement, un CEP, au quotidien :

- **établit des bilans énergétiques et propose des actions d'amélioration** de la performance des systèmes, de l'enveloppe bâtie pour réduire les consommations et dépenses (optimisation de l'éclairage, du chauffage, régulation de l'occupation des locaux, etc.).
- accompagne les collectivités dans **l'identification et la priorisation des rénovations des équipements les plus énergivores à engager** (écoles et gymnases scolaires, logements communaux, etc..) pour réduire efficacement leurs consommations en les guidant à chaque étape. Le CEP est aux côtés de la collectivité, de la commande d'études pré-opérationnelles à la réalisation d'un cahier des charges, en passant par l'analyse des scénarios proposés et la recherche de financements. Tout cela dans le but de **réaliser les travaux les plus ambitieux possibles**.
- guide les communes dans **les possibilités de production d'énergie renouvelable sur le territoire** (quelles ressources disponibles ? Comment les mobiliser ? Quels financements ?)
- sensibilise les agents/élus/utilisateurs des équipements à **la sobriété et à l'optimisation des usages**.
- ➔ **Mieux comprendre l'accompagnement CEP**



Une visite de chantier organisée par l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc, dans le cadre de sa mission CEP



Eric THEROND
Maire d'Yronde-et-Buron (63)



« La commune d'Yronde-et-Buron a bénéficié de l'expertise technique de l'Aduhme dans son projet de rénovation et de restructuration de sa mairie. Notre ambition : réduire de 40% la consommation énergétique (premier niveau du Décret tertiaire). On sait déjà que l'on dépassera cet objectif avec 60% de gain.

La conseillère en énergie partagée de l'Aduhme, sur la base d'un profil énergétique de l'équipement communal établi par ses soins, nous a accompagnés dans la définition d'un plan d'action, assistés dans le montage d'une consultation pour une mission maîtrise d'œuvre qu'elle a suivie tout en ciblant les moindres aides financières. Elle évaluera enfin l'atteinte des gains post-travaux. »



La Mairie rénovée d'Yronde-et-Buron (63)

L'utilisation rationnelle des ressources énergétiques est l'autre axe majeur d'une politique locale de l'énergie. Au-delà de l'optimisation des consommations, pour limiter les besoins, il faut aussi savoir **comment tirer profit des gisements qui existent sur chaque territoire**. Les communes et intercommunalités doivent opérer une planification stratégique de leur production d'énergie. C'est à la fois un enjeu économique et un levier de transition énergétique.

Dans le mandat qui s'achève, les communes ont pu identifier des **zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)**. Ce travail a constitué un exercice utile de diagnostic des ressources, une opportunité de comprendre les solutions pertinentes pour son territoire : production d'électricité renouvelable (photovoltaïque au sol ou sur bâtiment, éolien, hydroélectricité, etc.) et de chaleur renouvelable (chaleur fatale, géothermie, solaire thermique, biomasse bois, biogaz avec potentiellement une distribution par réseaux de chaleur et de froid, etc.).

Combiné le cas échéant à un Schéma Directeur des Énergies (SDE), les communes et EPCI ont aujourd'hui de vrais outils de diagnostic des ressources qui leur permettent de procéder au déploiement massif d'énergies renouvelables.

5. Déployer des énergies renouvelables

Souvent sur-sollicitées par des développeurs, les collectivités se retrouvent face à des difficultés pour se lancer opérationnellement : par où commencer ? Comment intégrer les habitants ? Comment maîtriser les projets qui se développent sur son territoire ? Comment faire pour optimiser les retombées économiques et sociales d'un projet ENR ? Faut-il entrer au capital d'une société de projet ?

Les ALEC accompagnent les collectivités dans leur questionnement **de la phase d'émergence à la réalisation des projets** :

- **Ateliers de sensibilisation pour les porteurs de projet**, d'appui techniques et méthodologiques pour alimenter et faire avancer la réflexion, de mise en réseau, de retours d'expériences ;
- **Réalisation de notes d'opportunité et pilotage des études de faisabilité** (aide à la rédaction de cahier des charges, appui au choix du bureau d'étude, suivi et vulgarisation de l'étude) pour comparer des solutions d'un point de vue technique et financier (montant d'investissement et d'exploitation) afin que le maître d'ouvrage puisse faire un choix éclairé ;
- **Accompagnement du projet** : qualification des projets, aide à la recherche de maître d'œuvre, recherche de financements.



Une centrale photovoltaïque estampillée « SOLAIRE Dôme », accompagnée par l'Aduhme, déployée à Sauviat (63), sur des ateliers municipaux. Elle permettra de produire annuellement 9 000 kWh d'électricité, soit l'équivalent de 25 % des besoins des bâtiments communaux.

La collectivité n'a pas vocation à porter tous les projets : certains seront initiés par des acteurs privés (particuliers, copropriétés ou entreprises). Le rôle de la collectivité est alors d'aller sensibiliser ces porteurs de projet aux potentiels de production, en considérant aussi **les projets citoyens**.



« L'ALEC Lyon est l'outil opérationnel de la politique de développement des énergies renouvelables thermiques. Elle prospecte de nouveaux maîtres d'ouvrage, identifie et qualifie de potentiels projets. Elle accompagne les porteurs jusqu'à la décision d'investissement par des analyses d'opportunité et/ou par des études de faisabilité réalisées par des prestataires. Mais elle aide aussi la Métropole de Lyon à dimensionner les moyens nécessaires et à suivre l'avancement de cette politique. »

Philippe GUELPA-BONARO

Vice-président de la Métropole de Lyon
(Énergie, réseaux de chaleur, productions de froid · Climat · Réduction de la publicité)



6. Intégrer les énergies renouvelables dans ses politiques locales

Avoir un projet, c'est bien ; **ne pas oublier son appropriation par tous, c'est mieux !** Grâce à ses capacités d'animation territoriale, une ALEC peut accompagner ce changement auprès des citoyens, en participant à leur acculturation et à l'acceptabilité des projets.

Parmi les conditions d'acceptabilité, figurent les enjeux de paysage, de patrimoine et de biodiversité.

Par ailleurs, le déploiement des énergies renouvelables peut être une opportunité de porter un projet plus large.

➤ Ainsi, la production de gaz vert par la méthanisation peut s'inscrire dans **une démarche d'économie circulaire** (biodéchets), en transformant les déchets alimentaires des cantines scolaires via de petites unités de méthanisation, avec à la clé une belle opportunité pédagogique pour les classes !

➤ Les énergies renouvelables sont aussi **une opportunité financière**, les collectivités pouvant devenir actionnaires de sociétés d'exploitation.



En Centre-Ouest Bretagne, la Communauté de communes Kreiz-Breizh (CCKB) a créé la SAS « Énergies renouvelables du Kreiz-Breizh » **pour développer et produire des énergies renouvelables**. Les « bénéfices » de cette SAS alimentent un programme SLIME dédié à **des actions de lutte contre la précarité énergétique**, dont l'opérateur est l'**ALECOB**.



Sandra LE NOUVEL

Présidente de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, Vice-Présidente du Pays Centre Ouest Bretagne, chargée du SCOT, Adjointe au maire en charge des finances au Maire de Bon Repos-sur-Blavet



« La création de la société « Énergies renouvelables du Kreiz-Breizh » en 2020, s'inscrit dans un **engagement long du territoire, qui avait écrit volontairement un schéma des ENR, dès 2005**, sous l'impulsion d'un duo élu/technicien motivé. Dans la foulée, on a constaté qu'approchés par des développeurs, les maires étaient démunis ; d'autre part, que tous les bénéfices financiers de ces parcs ne restaient pas dans le territoire. **La CCKB s'est donc saisie du sujet et est devenu le développeur de toutes les communes, pour les accompagner.**

On s'est demandé : et si on n'était pas juste accompagnateur mais aussi partie prenante ? Nous avons donc créé un véhicule spécifique, SASU, dont chaque décision est votée en conseil communautaire. La société entre dans un projet au moment de la phase de prospection de terrains, mais sans avoir nécessairement vocation à demeurer actionnaire sur le long terme : on négocie des phases de sortie de projet. **Les revenus qu'on tire de ces opérations viennent alimenter certaines politiques publiques.** Par cohérence, nous les avons fléchés sur la rénovation énergétique notamment pour accompagner les ménages modestes sur tous leurs travaux. **La SASU est cofinanceuse des politiques publiques de rénovation, dans le respect de notre objectif de lutter contre la fracture sociale.** »



Dans l'Isère, **ForestEner** réalise et gère des **chaufferies et réseaux de chaleur**. C'est une SAS regroupant à son capital tous les acteurs des territoires : collectivités locales, regroupements de citoyens, entreprises et coopératives spécialisées sur les énergies renouvelables.



« En 2008, nous avons présenté un programme en trois points : création d'un éco-quartier, installation d'un maraîcher Bio et l'acquisition d'une maison abandonnée en plein centre du bourg ; en 2014, c'était l'installation d'un paysan boulanger dans cette maison. **En 2020, nous avons proposé la création d'une coopérative de production d'électricité vendant directement aux habitants.** Les trois fois, malgré des listes concurrentes, nous avons été élus – Comme quoi, il faut oser dire ce que l'on veut faire ! **Ainsi est née « Auto énergétique du plateau » créée avec notre commune voisine, qui porte de petits parcs solaires et produit déjà 300 MWh par an, la consommation électrique annuelle de 249 personnes !** »

Thierry SIMON

Maire de Lacapelle-Cabanac (46)



Inciter à l'action : sensibiliser,
animer et mobiliser l'ensemble
des acteurs pour engager
durablement son territoire dans
la transition énergétique
et climatique

7. Sensibiliser et mobiliser pour accompagner le changement des comportements

L'énergie reste une notion abstraite pour beaucoup. Pourtant, **la transition énergétique et climatique passe nécessairement par un changement des comportements en faveur de la sobriété énergétique.**

Les communes et EPCI ont **un rôle essentiel à jouer pour accompagner ces changements et impliquer l'ensemble des acteurs locaux** en sensibilisant, mobilisant le grand public, les entreprises, les élèves, ainsi que leurs propres équipes. **L'enjeu : montrer que c'est possible et accessible.**

Afin de rendre l'énergie plus palpable et de mieux faire comprendre les enjeux de maîtriser son utilisation et les impacts du changement climatique, **la pédagogie est la clé.** Les ALEC peuvent déployer **des outils variés, ajustés aux différents publics** : démonstrations, ateliers de co-construction et d'apprentissage, mais aussi jeux et animations.

Les communes et intercommunalités peuvent (faire) organiser sur leur territoire :

➤ **Des ateliers de sensibilisation aux écogestes, aux étapes clés des projets de rénovation énergétique**, mais aussi à **la réduction des déchets**, etc. (exemple [sur le Pays de Saint-Brieuc](#)). Ces ateliers sont d'autant plus réussis qu'ils reposent sur des animations et outils pédagogiques ;

➤ **Des balades thermiques** : le principe de ces balades est de visualiser, grâce aux clichés pris par une caméra infrarouge, **les déperditions énergétiques des bâtiments, notamment des habitations** et d'en comprendre l'origine. Ces balades sont suivies d'un atelier pour comprendre les solutions disponibles pour améliorer la performance énergétique et l'isolation des habitations ;
→ ET / OU Leur corollaire, **[des balades climatiques](#)** qui permettent grâce à ces

mêmes caméras de mesurer **les différences de températures de surface entre milieux minéralisés et végétalisés**, ainsi que les différences de températures de l'air à l'aide d'un thermomètre.

➤ **Des défis/concours** (exemples : [Trophée de la copropriété rénovée organisé par l'Agence Parisienne du Climat](#) ; [Trophée des communes économes en énergie organisé par l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc](#) et qui peut aussi être organisé à l'échelle d'un EPCI ; Trophée des maisons économes des ALEC Ouest Essonne et ALEC 78 Centre et Sud Yvelines) ;

➤ **Des visites de chantiers de rénovation ou d'installations énergétiques exemplaires** avec la mise à disposition de fiches « retours d'expériences » (exemples : [Agence Parisienne du Climat](#) ; [ALEC Grande Région Grenobloise](#) ; [Aduhme](#))



L'outil pédagogique "Climat pas-à-pas", créé par l'Agence du Climat sur l'Eurométropole de Strasbourg, pour découvrir son empreinte environnementale à travers un parcours composé de 32 questions



Une présentation à l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc de son outil de stratégie patrimoniale, développé par son service CEP (Conseil en Énergie Partagé), qui permet aux élus et équipes techniques des communes de construire une stratégie d'investissement sur le patrimoine public



S'appuyer sur des événements quotidiens mais fédérateurs, comme les marchés est une opportunité de diffuser des conseils et sensibiliser aux enjeux climatiques (exemples : **une « tournée fraîcheur », organisée par l'ALEC de la Métropole de Lyon** et à destination du grand public, visant à **apporter des conseils pratiques pour garder son domicile frais, tout en réduisant ses consommations d'énergie**, s'est déroulée sur tout un été ; **un stand** animé par l'ALEC du Pays de Rennes pour **sensibiliser à l'empreinte carbone** et informer sur les ressources disponibles localement pour réduire son empreinte.

Ces outils sont principalement orientés vers le grand public mais ils peuvent aussi **se décliner en outils de formation/sensibilisation dédiés aux élus et personnels des communes** sur les questions air-énergie-climat.



L'organisation de Fresques du Climat pour les élus par l'ALEC GPSO Énergie

Ce sont ici quelques exemples d'animations parmi les nombreuses actions que les ALEC peuvent organiser. **Pour aller plus loin et découvrir d'autres idées**, vous pouvez consulter les catalogues suivants :

- [ALEC Ouest Essonne](#)
- [ALEC du Pays de Rennes](#)

8. Créer les conditions d'une politique de rénovation énergétique de l'habitat efficace

Dans la lignée des Espaces Info Énergie qui ont été progressivement mis en place depuis 2001, les EPCI peuvent, depuis le 1^{er} janvier 2025, déployer localement **le service public « France Rénov' »** en signant une convention de pacte territorial avec l'ANAH pour répondre aux objectifs habitat et énergie de la collectivité. Ce nouveau cadre permet aux intercommunalités d'avoir un cofinancement pour leur Espace Conseil « France Rénov' ». Grâce à **ce dispositif neutre, gratuit et indépendant, les collectivités peuvent fournir une information de premier niveau et des conseils personnalisés aux ménages**. Cet outil permet aussi de communiquer sur le service public, de mettre en place des actions de sensibilisation, et facilite le contact avec les ménages, les publics prioritaires et les professionnels.

Pour améliorer de manière continue cette politique de l'habitat et accélérer la rénovation, les collectivités ont un rôle essentiel pour créer un cadre favorable :

Mutualiser l'Espace Conseil France Rénov'

France Rénov' est un service qui repose sur un travail d'équipe afin d'optimiser les temps de travail des conseillers, les expertises et les ressources. Pour un seul EPCI, il peut être difficile de structurer une telle équipe, sans fragiliser les conseillers ou le service lui-même. La mutualisation permet de **démultiplier les permanences et les actions sur les territoires** (exemple de l'ALECOB qui anime [l'Espace Conseil France Rénov' pour cinq EPCI](#), dans trois départements !)



« Aujourd'hui, les citoyens attendent des réponses claires sur la rénovation énergétique et l'adaptation de leur logement. Ils sont prêts à agir, mais ils veulent être accompagnés, pas seuls face à la complexité des aides, des devis ou des choix techniques. C'est tout le sens du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) que nous portons à travers la SPL ALEC AIN, une réponse publique, structurée, locale, à un défi majeur.

Le SPRH est un engagement fort : garantir à chaque habitant, qu'il soit propriétaire ou locataire, un accompagnement neutre, de qualité, sur l'ensemble de son parcours de rénovation.

En tant que président de l'ALEC de l'Ain, je suis particulièrement fier de voir nos conseillers énergie à l'œuvre sur le terrain, dans les permanences locales, à domicile. Ce sont eux qui créent la confiance. Ce sont eux qui transforment la volonté d'agir en projets concrets. »



Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey (01),
Vice-président de la Communauté de
Communes Plaine de l'Ain



Une rénovation énergétique réussie repose d'abord sur **des travaux pertinents, cohérents entre eux et avec les caractéristiques du bâti, et en adéquation avec les habitudes de vie des occupants**. Les aides financières sont un accélérateur, une opportunité de rendre possible ou plus ambitieux le projet.



La tenue d'un stand dédié à la rénovation de l'habitat privé, par l'ALEC Ouest Essonne, à la rencontre des particuliers des territoires dans lesquels elle est Espace Conseil France Rénov'

Créer des dispositifs locaux d'aides complémentaires aux dispositifs nationaux pour les particuliers et les copropriétés, pour encourager des projets de rénovation énergétique ambitieux

➤ Ainsi, **les collectivités peuvent (co)financer les audits/diagnostics** préalables, facteurs clé de déclenchement des projets de rénovation, en amont des aides nationales qui permettent de subventionner les projets lancés (exemple : le « Plan Énergie Patrimoine », créé par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, pour aider les copropriétés dans la phase d'accompagnement vers la décision de travaux. L'ALEC Sud Parisienne est le guichet unique d'entrée pour mobiliser cette aide qui permet de financer des audits. Elle accompagne aussi au montage des dossiers de financement.)

➤ Les collectivités peuvent aussi mettre en place **des systèmes de bonification pour accompagner la sortie des passoires énergétiques** (exemple : 3 000 € sur l'Agglomération de Lorient pour permettre à des logements classés E, F ou G dans le DPE de passer en étiquette A ou B).

Créer un guide des aides locales et nationales à la rénovation disponibles sur le territoire

Chaque territoire a ses spécificités et les collectivités ont intérêt à disposer d'un **guide propre à leur territoire, orientant particuliers et copropriétés vers les aides nationales mais aussi régionales** (un exemple de [guide créé par l'ALEC Ouest Essonne](#)). Ces dispositifs de soutien doivent être présentés régulièrement aux habitants du territoire afin qu'ils aient connaissance des possibilités qui s'offrent à eux.





Des guides qui peuvent se doubler de webinaires ouverts aux particuliers et aux professionnels pour connaître les aides nationales et locales à la rénovation énergétique (comme ici dans les Yvelines)

Prévoir un accompagnement dédié pour les copropriétés

Dans les tissus urbains, la rénovation de l'habitat passe principalement par **la rénovation des copropriétés**, un défi à part entière qui implique d'accompagner et de rassurer les copropriétaires de façon spécifique. Des dispositifs dédiés peuvent être mis en place pour leur mettre à disposition **un accompagnement neutre, technique, administratif et financier**. Cet accompagnement peut aussi bénéficier aux professionnels (exemple : la Métropole de Grenoble porte le dispositif Mur Mur).

Toutes les parties prenantes (conseil syndical, syndic de copropriété et copropriétaires) ont ainsi **un interlocuteur à chaque étape**, qui les conseille et les oriente vers les travaux efficaces, les guide dans les étapes de diagnostics et les informe sur les solutions financières qui peuvent exister.



Le dispositif Mur Mur Copropriété, dispositif d'incitation et d'accompagnement à la rénovation thermique des copropriétés privées, de la Métropole de Grenoble, a 15 ans ! Il permet d'accompagner les copropriétés dans leurs projets de rénovation énergétique.

Les copropriétés sont appuyées par un expert de l'**ALEC de la Grande Région Grenobloise**, un interlocuteur privilégié, de confiance, **depuis la réflexion jusqu'à la réalisation des travaux**. Grenoble Alpes Métropole accorde des subventions à l'ingénierie et aux travaux en abondant à Ma Prime Rénov Copropriété pour les ménages les plus modestes. Depuis 2010, **près de 250 copropriétés ont été rénovées**. Aujourd'hui, en 2025, **350 copropriétés sont en cours d'accompagnement** par l'ALEC !

RÉNOVATION THERMIQUE DES COPROPRIÉTÉS DE LA MÉTROPOLIS GRENOBLOISE

MUR MUR : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Mur Mur est un dispositif d'incitation et d'accompagnement à la rénovation thermique des copropriétés privées, situées sur le territoire de la métropole grenobloise. Mur Mur vous propose :

- Un accompagnement technique, administratif et financier gratuit
- Des aides financières pour la réalisation des travaux de rénovation thermique

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les copropriétés privées de logements collectifs :

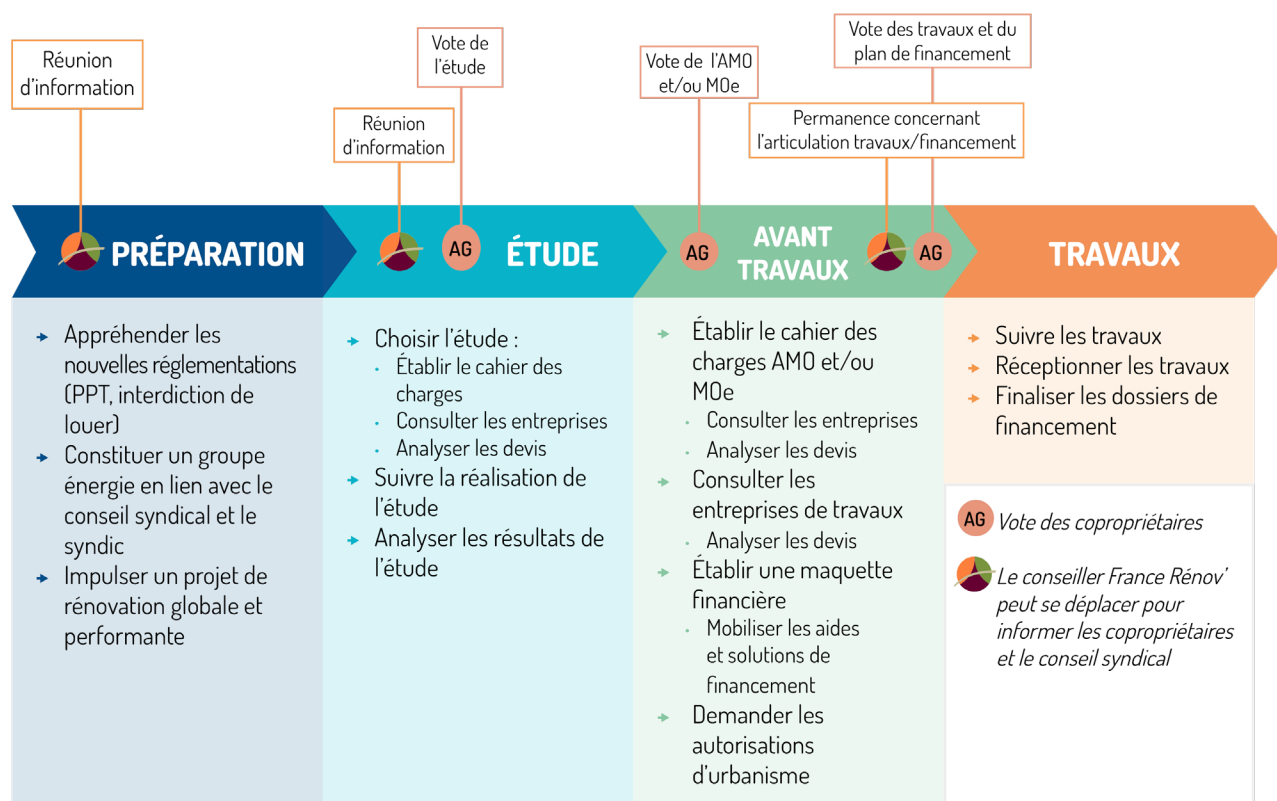
- Situées sur l'une des **49 communes** de la métropole grenobloise
- Construites depuis **plus de 15 ans**
- Dont au moins **75% des quotes-parts** des lots principaux sont affectés à l'**usage d'habitation** utilisés ou destinés à être utilisés à titre de résidence principale
- Composées d'au moins **2 logements et 2 copropriétaires**, dans un même ensemble bâti

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER ?

- **S'inscrire dans Mur Mur et respecter les différentes étapes du parcours de service et du processus administratif** jusqu'au vote des travaux
- **Maîtrise d'œuvre obligatoire**, incluant un architecte et un bureau d'étude thermique
- **Etude obligatoire** de l'ensemble des postes subventionnables (façades et pignons, toiture, planchers bas, menuiseries des communs et ventilation)
- **Respect du référentiel technique**, précisant les exigences en termes de performances thermiques attendues pour chaque poste (sauf dérogation dûment demandée et accordée) pour les copropriétés construites entre 1945 et 1975. Référentiel technique fortement recommandé pour les autres périodes de construction
- Prise en compte des prescriptions architecturales
- **Validation du dossier par les comités techniques** et d'engagement de Mur Mur
- Les travaux ne devront commencer qu'après le rendu de la décision d'attribution des subventions par les financeurs



Coach Copro, la plateforme d'information et d'accompagnement des copropriétés, créée et animée par l'Agence parisienne du Climat, a été lancée en 2013 ! Désormais utilisée par **30 territoires, sur 11 régions, en 2025, ce sont 40 000 copropriétés et projets de rénovation** qui y sont référencés, soit **1,5 millions de logements**, et mis en relation avec **150 conseillers France Rénov'** dédiés à la copropriété ! **Plus de 1 000 professionnels de la rénovation énergétique des copropriétés** sont référencés sur les annuaires locaux CoachCopro et **plus de 550 millions d'euros de prestations votées** sont renseignées sur la plateforme.



L'accompagnement pas à pas des copropriétés par les conseillers de l'ALEC de la Métropole marseillaise

Animer les filières professionnelles de la rénovation

Les collectivités peuvent aussi créer les conditions d'**une animation des filières économiques qui est essentielle pour structurer une dynamique territoriale de rénovation énergétique**. L'Espace Conseil France Rénov' qu'elles co-financent a toute légitimité pour rassembler les entreprises du territoire (entreprises du bâtiment, diagnostiqueurs, architectes, entreprises labellisées « Mon Accompagnateur Rénov' », professionnels de

l'immobilier, acteurs financiers) dans le but de les informer sur les dispositifs en place, l'évolution des politiques publiques et les priorités de la collectivité. En les impliquant régulièrement, les entreprises seront d'autant plus motrices et engagées. La relation partenariale est déterminante pour créer un écosystème de confiance. L'organisation de moments conviviaux participe à cet objectif. (« Apéro de la Réno », entre autres exemples, organisés par l'ALEC MVE).



Dans l'accompagnement de la rénovation énergétique de l'habitat, il est important de **prendre en compte le cadre d'intervention en travaillant notamment avec les bailleurs sociaux.**



« Pour contribuer à massifier la rénovation énergétique de l'habitat, l'ALEC Ouest Essonne a développé depuis 2021 une stratégie de mobilisation des professionnels afin que **chaque acteur de la chaîne de valeur de la rénovation énergétique** (artisans, agences immobilières, agents d'urbanisme, notaires, etc.) **soit un prescripteur d'une rénovation cohérente**. Cette mobilisation s'appuie sur une stratégie partagée et pilotée dans la durée, des animations régulières vers et avec les professionnels et des rencontres directement sur le terrain pour créer un réel lien de confiance.

Ainsi, en 2024, ce sont plus de 157 professionnels rencontrés (62 agences immobilières, 60 artisans, 9 événements réalisés avec ou pour les professionnels de la rénovation). **Nous bâtissons ainsi un réseau territorial de confiance qui renvoie vers le service public de la rénovation de l'habitat, un partage d'expériences et une montée en compétences collective ! »**

Delphine PERSON

2^e Adjointe au Maire de Palaiseau,
Coordinatrice de la transition
écologique, Éluée de la Communauté
d'Agglomération Paris-Saclay (91)



L'intervention d'un conseiller France Rénov' de l'ALEC du Pays Messin, dans le cadre d'une formation organisée par la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Moselle pour échanger avec les professionnels du bâtiment sur les sujets de rénovation énergétique et d'adaptation de l'habitat



Cette animation des filières professionnelles permet aussi **la montée en compétences de ces acteurs tout en attirant leur attention sur les enjeux de rénovation et d'adaptation** (exemple de **la plateforme ADAPTAVILLE** sur la Métropole du Grand Paris).



Un atelier sur la surchauffe des bâtiments organisé par l'Agence Parisienne du Climat, dans le cadre de l'animation du dispositif AdaptaVille

9. Accompagner les entreprises et associations du territoire dans l'amélioration de leur performance énergétique

La maîtrise des consommations concerne tout autant les entreprises et associations que les logements et les bâtiments publics. **Le défi économique est majeur pour toutes les catégories d'entreprise** : artisans, professions libérales, industries, etc. La dernière crise énergétique a démontré l'impact du coût de l'énergie pour les petites structures du tertiaire (boulangerie, pressing, etc.). Pourtant, les entreprises et associations demeurent moins accompagnées par les dispositifs nationaux, essentiellement tournés vers l'habitat privé. Ces structures doivent aussi être en mesure de suivre leurs consommations et d'agir en conséquence.

Si les entreprises sont sensibles à l'intégration d'un projet de rénovation dans une logique d'investissement, il reste difficile pour des TPE, PME, associations, de trouver le temps de s'y consacrer.

Il est possible à l'échelle communale ou intercommunale de mettre à disposition un conseiller en énergie (mutualisé) dédié aux entreprises et structures économiques au sens large du territoire. Le conseiller mutualisé peut ainsi les accompagner dans **l'amélioration des process internes, le changement de comportements, et la compréhension des petits et gros travaux à envisager** (exemple : [le service EDEL 42](#) qui accompagne les entreprises du département de la Loire. La mutualisation permet, là encore, de créer les conditions d'une réponse structurée, rassemblant des compétences plurielles au service des entreprises).



« Dans la Loire, EDEL42, c'est un service public de 5 conseillers énergie mutualisés au niveau de l'ALEC 42 pour accompagner toutes les entreprises du territoire. Grâce à leur accompagnement, les économies d'énergie réalisées sont équivalentes à l'installation de 10 000 m² de panneaux photovoltaïques par an. En clair, l'énergie la moins chère, c'est celle que nous ne consommons pas et l'énergie non consommée par l'action d'EDEL représente l'équivalent en consommation électrique de 700 familles, depuis sa création.

Un vrai double gain : pour la planète, bien sûr, mais aussi pour la compétitivité de nos entreprises. EDEL42, c'est un peu comme avoir un bureau d'études à portée de main, offert par les collectivités ligériennes, avec des experts qui comprennent nos réalités de terrain. Et ça, pour une PME ou TPE, ça change tout. »

Jérémie LACROIX

4^e Vice-Président (Route-Mobilités - Finances) du Conseil départemental de la Loire, Adjoint au Maire de Charlieu (42)



10. Structurer un écosystème de lutte contre la précarité énergétique

Ces dernières années ont démontré que la précarité énergétique est **un phénomène très répandu** sur l'ensemble des territoires, urbains comme ruraux, avec des causes multiples allant de l'âge et des ressources des ménages en passant par la réalité de l'habitat.

Les personnels communaux doivent être formés pour **participer à l'identification des ménages en situation de précarité et les orienter vers les professionnels de l'accompagnement de ces publics souvent très sensibles**. Les communes ont un rôle à jouer pour sensibiliser, informer, garder le lien avec les travailleurs sociaux et tous les partenaires relais, puisque la lutte contre la précarité énergétique implique une grande coordination et un écosystème complet.

Les intercommunalités, en lien avec le Département peuvent inscrire une action de lutte contre la précarité énergétique dans leur Pacte Territorial et dans un « programme SLIME ». L'objectif étant d'**organiser la chaîne des acteurs qui répondent aux publics concernés et créer des aides dédiées**.

« Élu à Saint-Brieuc, une ville où plus de 15% des habitants vivent en situation de précarité énergétique, cette question relève du quotidien et de l'urgence, j'en témoigne !

Le CCAS, comme les autres services, ne peuvent pas toujours répondre à ces ménages. L'ALEC, partenaire ancien de la ville, qui travaille avec les EPCI et le Département dans une approche coopérative avec tous les intervenants (techniques, sociaux,...), nous permet d'apporter une réponse précieuse et complète à nos habitants. »

Didier LE BUHAN

4^e Adjoint au Maire (Finances · Commande Publique · Valorisation du Patrimoine Bâti, Économies et Productions d'Énergie) à la Ville de Saint-Brieuc (22)



L'ALEC Ouest Essonne organise des ateliers collectifs de sensibilisation auprès des CCAS (Centres Communaux d'Actions Sociales), conseils de quartier, amicales de locataires, associations d'habitants et forme des « ambassadeurs-énergie » afin de multiplier les relais d'information et de développer un réseau local de sensibilisation aux écogestes

11. Instaurer un guichet mobilité

Sans revenir sur les enjeux de la mobilité à l'échelle communale, une intercommunalité peut créer un guichet de « conseil en mobilité ». Un guichet de ce type permet de cibler et d'informer sur les aides existantes en **évaluant avec l'usager ses besoins réels** qui peuvent varier d'un quartier à l'autre et selon l'offre des transports.

Ce guichet permet également de **sensibiliser aux différentes alternatives aux déplacements motorisés**. L'efficacité d'un tel guichet est démultipliée si la collectivité met en place **une aide incitative** qui permet aux ménages et aux acteurs économiques de faire évoluer leurs comportements de mobilité.

Pour exemple, sur l'Eurométropole de Strasbourg, le guichet de conseil en mobilité décarbonée, individualisé et gratuit, est un passage obligé pour être éligible à une aide mobilité de la Métropole. Un dispositif efficace puisqu'il s'adapte aux besoins réels des usagers (abonnement transport public, location de vélo, aide complémentaire à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, mais aussi entretien du cycle, etc).



Si l'objectif à Strasbourg est bien d'accompagner dans de bonnes conditions le déploiement d'une zone à faibles émissions, **la question de la mobilité et de l'accompagnement des publics est tout aussi importante en zone rurale** (là aussi, le guichet mobilité peut constituer un levier pour répondre aux besoins de chacun).



Un rendez-vous de Conseil en mobilité décarbonée à l'Agence du Climat sur l'Eurométropole de Strasbourg



Thierry BRUYÈRE-ISNARD

Maire de Saint Paul le Jeune (07), 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes



« Depuis dix ans, l'ALEC 07 a entrepris de faire progresser la conversion d'un département très rural à la mobilité durable à travers un accompagnement opérationnel des collectivités pour élaborer leur stratégie mobilité et mettre en œuvre de nouveaux services de partage de véhicules (auto-stop, autopartage). »

L'ALEC accompagne les collectivités dès l'étape stratégique, en leur apportant une expertise sur la réglementation et les modalités d'utilisation. Par la suite, elle joue un rôle d'information et de conseil auprès des entreprises, des bailleurs sociaux, des professionnels de l'insertion et des particuliers, en leur proposant des solutions concrètes pour des mobilités plus économiques, solidaires et durables. »

Qui sommes-nous ?



Depuis 2004, la Fédération FLAME rassemble les Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC). À ce jour, les 39 ALEC représentent environ 710 ETP.

L'ALEC est un outil d'ingénierie mutualisé et d'expertise de proximité créé par les collectivités (à l'échelle d'une métropole, d'un pays ou d'un département) et des acteurs du territoire pour la transition écologique et énergétique. Objective et indépendante, son rôle est de mobiliser, informer, conseiller et accompagner, en toute neutralité, acteurs publics et privés (collectivités et citoyens, entreprises, professionnels et scolaires) dans la transition énergétique et écologique du territoire.

Ses forces :

- **Un outil opérationnel des collectivités, présidé par un élu, chargé d'intervenir dans le territoire et dans l'intérêt des collectivités, des habitants, des acteurs économiques et ce, sur les questions de transition ;**
- **Un ancrage territorial et une présence dans la durée en tant que pôle d'expertise opérationnel des communes et intercommunalités, en capacité de répondre aux différents besoins et aux différents publics de leurs territoires. Les collectivités disposent ainsi d'un outil présent à leurs côtés ;**
- **Une agilité qui permet de s'adapter sans cesse aux besoins évolutifs des territoires, qu'ils soient ruraux, urbains, mixtes, en tenant compte de leurs histoires et structurations territoriales ;**
- **Une culture du résultat qui leur permet d'être un accélérateur de transitions et d'organiser le**

passage à l'échelle sur un territoire. La présence dans la durée permet de faire naître les projets, d'identifier les investissements réalistes, de les suivre et les évaluer ;

- **Un modèle de coopération publique-privée unique :** garantes de l'intérêt commun, de la neutralité et de l'indépendance de la structure, les collectivités sont en mesure de proposer des priorités d'action, d'identifier et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire permettant la création d'emplois locaux et non délocalisables. À travers l'ALEC, les acteurs locaux peuvent aussi faire remonter à la collectivité les « besoins de terrain » ;
- **Une expertise pluridisciplinaire, réunissant thermiciens, architectes et ingénieurs (autant de compétences particulièrement recherchées), permise par la mutualisation de ressources.**

Nous invitons les collectivités à se doter d'un **Pôle de compétence énergie-climat**, au travers notamment de leur **structure d'ingénierie**. [Créer une ALEC, c'est en soi un véritable projet de territoire !](#)

UN MODÈLE RECONNU PAR LA LOI - ARTICLE L211-5-1 Code de l'Énergie

Des agences d'ingénierie partenariale et territoriale à but non lucratif appelées « agences locales de l'énergie et du climat » peuvent être créées par les collectivités territoriales et leurs groupements, en lien avec l'Etat, aux fins de contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat.

Ces agences ont notamment pour missions, en concertation avec les services déconcentrés de l'Etat et toutes personnes intéressées :

- 1° De participer à la définition, avec et pour le compte des collectivités territoriales et de leurs groupements, des stratégies énergie-climat locales, en lien avec les politiques nationales ;
- 2° De participer à l'élaboration des documents en matière énergie-climat qui leur sont liés ;
- 3° De faciliter la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat par l'élaboration et le portage d'actions et de dispositifs permettant la réalisation des objectifs des politiques publiques ;
- 4° De fournir aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à l'Etat des indicateurs chiffrés sur les consommations et productions énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat et une évaluation de leurs résultats ;
- 5° D'animer ou de participer à des réseaux européens, nationaux et locaux, afin de promouvoir la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, de diffuser et d'enrichir l'expertise des territoires et d'expérimenter des solutions innovantes.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent s'appuyer sur les agences locales de l'énergie et du climat pour mettre en œuvre le service public de la performance énergétique de l'habitat.